

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-09-DE  
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET  
GENERAL - EXERCICE 2020

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme  
Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy  
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI  
M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile  
GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

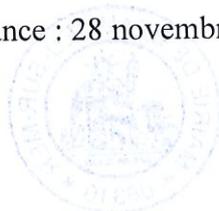
QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019



AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-09-DE  
Reçu le 12/12/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

IX – OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL - EXERCICE 2020

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Je vous rappelle qu'au titre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement hors reports et remboursement de la dette inscrites au budget primitif 2019 se sont élevées à 1.962.110 €. Le quart représente la somme de 490527 €.

Afin d'engager si besoin certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture de crédits en investissement par chapitre et nature de la manière suivante :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
204	Subventions d'équipements versées	40 000,00
2121	Plantations d'arbres et arbustes	2 000,00
2128	Autres agencements de terrains	28 000,00
2135	Install. Et Agenc. Des constructions	165 000,00
2152	Installations de voirie	30 000,00
2158	Autres Instal. Matériel et Outil.technique	2 500,00
21534	Réseaux Electrifications	18 000,00
21538	Autres réseaux	13 000,00
21578	Autres Mat. Et Outill. Technique	15 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00
2184	Mobilier	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>360 500,00</b>

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner la présente proposition. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Entérine la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.